



Version 2.2 de l'application i-CITES

Juin 2017

La nouvelle version (v2.2) de l'application i-CITES
est déployée depuis le **06 juin 2017**

Elle intègre plusieurs demandes d'évolution
formulées par les utilisateurs de l'application i-CITES



Les principales évolutions concernent les rubriques des menus suivants :

- **Accueil :**
 - Actualisation des liens du bandeau en page d'accueil
 - Tableau de bord du demandeur

- **Base d'informations CITES – Établissements enregistrés**

- **Permis et certificats**
 - Onglet « Pièces jointes » :
 - Ordre de présentation des pièces jointes
 - Duplication de permis et pièces jointes
 - Onglet « Spécimen » :
 - Nouveau code spécimen EGL dans le cas des CIC 19.e
 - Référence produit douanière dans le bloc spécimen
 - Onglet « Actions et historique »
 - Justification d'une demande d'annulation
 - Changement d'intitulé du statut des permis validés en douane
 - Onglet « Communication » : mél d'information de l'existence d'un message

- **Comptes et utilisateurs**
 - Gérer les partenaires

- **Historique**
 - Archivage des permis utilisés via l'interconnexion avec Delt@

➤ Menu « Accueil »

→ Liens présents dans le bandeau en page d'accueil

Les liens suivants ont été mis à jour :

- le site du Secrétariat de la CITES : <https://cites.org/fra>
- la base de données "espèces" du PNUE-WCMC : <https://www.speciesplus.net/>

→ Tableau de bord des demandeurs

En page d'accueil des demandeurs, le lien intitulé « Nombre de permis/certificats à compléter avec les données douanières » inclut dorénavant les notifications d'importation ('permis N'), car celles-ci comportent un onglet « Douane ».

➤ Menu « Base d'informations CITES »

→ Fiches taxons - Mise en place d'un nouveau lien vers les établissements

La fiche taxon propose à présent un lien renvoyant vers le référentiel « Établissements » du site Internet du Secrétariat de la CITES (concerne les élevages et pépinières enregistrées au plan international pour produire des spécimens de l'Annexe I CITES à des fins commerciales)

Avant :

Établissements ⓘ		
PAYS	NUMÉRO D'ÉTABLISSEMENT	DOCUMENT
Afrique du Sud	A-ZA-501	etablissement 1.pdf
Afrique du Sud	A-ZA-502	etablissement 162.pdf

Maintenant :

Établissements ⓘ

Cliquer [ici](#) pour consulter les éventuels élevages / pépinières commerciaux inscrits dans les registres du Secrétariat CITES pour ce taxon (NB : ces enregistrements ne concernent que les espèces inscrites à l'annexe I de la CITES).

→ Onglet « Pièces jointes » :

1. Les pièces jointes ajoutées au dossier sont présentées de la date d'ajout la plus récente à la plus ancienne.

	Libellé de la pièce	Type pièce jointe	Format
	2e_sj	Avis scientifique	PDF
	faune	Documents "CITES" : permis d'exportation	PDF

2. Lorsqu'un permis est dupliqué, les pièces jointes sont elles aussi dupliquées. La date d'ajout des pièces jointes dans le nouveau dossier correspond à la date de validation de l'onglet « pièces jointes » de ce dossier.

→ Onglet « Spécimen » :

1. CIC 19.e - Nouveau code spécimen EGL

Le code spécimen EGL (œufs embryonnés) est désormais éligible pour les certificats CIC 19.e (transport), en plus du code LIV.

2. Code douanier "référence produit" dans les blocs spécimens

Sur les permis concernés par l'interconnexion i-CITES / Delt@ (Permis I/E/R/N), le code alpha-numérique dans la case "Nom commun de l'espèce" est remplacé par une concaténation des informations suivantes :

Numéro de ligne + code spécimen + code du bloc

Cette nouvelle "référence produit" propre à chaque bloc spécimen est destinée à faciliter les déclarations en douane dans Delt@.

Avant :

8. Description des spécimens (marques, sexe/date de naissance des animaux vivants) Plantes issues de reproduction artificielle LIV	9. Quantité nette *****		10. Nombre de spécimen 220	
	11. Annexe CITES II	12. Annexe UE B	13. Origine A	14. Objet B
	15. Pays d'origine Thaïlande			
	16. Numéro du permis 2017 TH 000914 /BE		17. Date du permis 24/02/2017	
	18. Pays de dernière réexportation *****			
	19. Numéro du certificat *****		20. Date du certificat *****	
21. Nom scientifique de l'espèce Cattleya hybrides				
22. Nom commun de l'espèce Orchidée				0009K5

Maintenant :

8. Description des spécimens (marques, sexe/date de naissance des animaux vivants) Plantes issues de reproduction artificielle LIV	9. Quantité nette *****		10. Nombre de spécimen 200	
	11. Annexe CITES II	12. Annexe UE B	13. Origine A	14. Objet B
	15. Pays d'origine Thaïlande			
	16. Numéro du permis 2017 TH 000914 /BE		17. Date du permis *****	
	18. Pays de dernière réexportation Afghanistan			
	19. Numéro du certificat 2017 TH 000914 /BE		20. Date du certificat *****	
21. Nom scientifique de l'espèce Cattleya hybrides				
22. Nom commun de l'espèce Orchidée				1LIV0009K5

→ Onglet « Actions et historique » :

1. Justification d'une demande d'annulation

Toute demande d'annulation doit être justifiée dans le cadre de saisie « Message » prévu à cet effet et ce message justificatif ne peut excéder 4 000 caractères.
En cas de dépassement, le message d'erreur est désormais explicite :

⚠ Anomalie(s) détectées : Merci de prendre connaissance du message ci-dessous et d'agir en conséquence.

- L'enregistrement n'a pu avoir lieu pour la raison suivante :
Le motif d'annulation ne doit pas dépasser les 4000 caractères.

2. Le statut des permis validés en douanes change d'intitulé et devient « VISE DOUANE ».

→ Onglet « Communication » : mél d'information de message

Le champ "objet" du courriel reçu par le demandeur pour l'informer de la présence d'un message dans l'onglet « Communication » de son dossier est modifié comme suit :

« [CITES] Message dans dossier i-CITES »

➤ Menu « Comptes et utilisateurs »

Le blocage qui empêchait la création d'un partenaire avec le même nom et la même adresse que ceux déjà enregistrés dans autre compte a été levé.

Lors de la recherche d'un partenaire dans un sous-compte, seuls les partenaires liés à ce sous-compte sont affichés.

➤ Menu « Historique »

Les permis au statut « UTILISE » traités dans le cadre de l'interconnexion avec les douanes sont archivés et disponibles dans le menu « Historique ».